



FIDUCIAIRE
FAVRE REVISION SA

SOCIÉTÉ DU GROUPE
FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE

Fondation SECOURS HUMANITAIRE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT

Au Conseil de fondation de la Fondation SECOURS HUMANITAIRE
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation SECOURS HUMANITAIRE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle restreint de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels :

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec Swiss GAAP RPC ;
- ne sont pas en conformité avec le droit suisse et les statuts.

Lausanne, le 11 avril 2025

JFB/ns 3602

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA

Jean-Frédéric Braillard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valmir Haxhosaj
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels et rapport de performance (non audité)

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

	Note (Annexe)	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
<u>ACTIF</u>			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Liquidités	5	1 437 630.98	678 667.24
Comptes de régularisation actif		8 696.30	5 079.35
		1 446 327.28	683 746.59
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Immobilisations financières	6	2 425.05	2 425.05
Immobilisations corporelles	7	5 277.00	3 271.00
Immobilisations incorporelles	8	1.00	1.00
		7 703.05	5 697.05
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>		1 454 030.33	689 443.64
<u>PASSIF</u>			
<u>PASSIF A COURT TERME</u>			
Comptes de régularisation passif	9	263 210.60	244 235.51
<u>FONDS AVEC AFFECTATION LIEE</u>	10	694 412.24	196 608.38
<u>CAPITAL DE L'ORGANISATION</u>			
Capital de base	11	50 000.00	50 000.00
Reports d'excédents	11	446 407.49	198 599.75
		496 407.49	248 599.75
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		1 454 030.33	689 443.64

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

COMPTE D'EXPLOITATION 2024

		2024	2023
		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>PRODUITS</u>			
<u>DONS RECUS</u>			
- parrainages	12	412 828.58	349 629.06
- dons affectés	12	779 393.29	462 192.23
- dons libres	12	263 746.54	156 950.41
		1 455 968.41	968 771.70
<u>CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC</u>			
		0.00	260.00
<u>PRODUIT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS</u>			
	13	22 023.13	11 913.48
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
		1 477 991.54	980 945.18
<u>PROJETS D'AIDE</u>			
- parrainages	14	-224 741.00	-338 433.73
- autres projets d'aide	14	-246 863.71	-211 871.04
- charges indirectes des projets d'aide	14	-109 085.98	-46 809.83
		-580 690.69	-597 114.60
<u>CHARGES D'ADMINISTRATION ET DE COLLECTE DE FONDS</u>			
Charges de personnel	15	-78 369.28	-54 653.52
Charges d'exploitation	16	-52 924.07	-37 290.56
	17	-131 293.35	-91 944.08
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
		-711 984.04	-689 058.68
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
		766 007.50	291 886.50
Résultat financier		-20 395.90	3 866.39
<u>RESULTAT AVANT VARIATION DES FONDS</u>			
		745 611.60	295 752.89
<u>VARIATION DES FONDS</u>			
Attributions de l'exercice		-997 121.00	-351 566.99
Utilisations de l'exercice		499 317.14	167 319.71
		-497 803.86	-184 247.28
<u>RESULTAT ANNUEL (avant allocation au capital de l'organisation)</u>			
		247 807.74	111 505.61
Attribution au capital libre		<i>247 807.74</i>	<i>111 505.61</i>

ANNEXE AUX COMPTES 2024

BASES ET PRINCIPES

1. Bases de la comptabilité

La présentation des comptes de la Fondation SECOURS HUMANITAIRE est conforme aux Recommandations relatives à la publication des comptes (Swiss GAAP RPC : cadre conceptuel, normes fondamentales et Swiss GAAP RPC 21) et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (True and Fair View). Elle respecte les normes ZEW0.

Les comptes sont également établis en conformité avec les exigences légales et les principes comptables reconnus en Suisse par l'article 83a du Code Civil et les articles 957 et suivants du Code des Obligations.

Les dons sont enregistrés selon les flux financiers (Cash Basis) indépendamment de la date d'engagement des fonds des projets bénéficiaires. Toutes les autres charges et produits sont délimités dans la période à laquelle ils se rapportent (Accrual Basis).

2. Principes de la comptabilité et de l'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et passifs en devises étrangères sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture. A l'exception des immobilisations corporelles et incorporelles, tous les actifs et passifs sont portés au bilan à la valeur nominale. Les immobilisations corporelles (équipement du bureau) et incorporelles (logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire directe sur une période de 5 à 10 ans selon la nature des actifs.

3. Modification des principes de présentation des comptes - première application de la norme Swiss GAAP RPC 21

Le cadre conceptuel, les RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21 sont régulièrement appliqués depuis l'exercice 2017.

4. Consolidation

La Fondation SECOURS HUMANITAIRE n'a pas d'autre organisation soumise à son contrôle.

DONNEES RELATIVES AU BILAN

5. Liquidités

Cette rubrique comprend les fonds en caisse ainsi que les soldes postaux et bancaires.

6. Immobilisations financières

Il s'agit du compte de dépôt de la garantie de loyer pour les locaux loués par la Fondation.

7. Immobilisation corporelles

Cette rubrique comprend les équipements du bureau de Genève ainsi que ceux des bureaux de Ramallah et de Gaza, dont principalement les meubles de bureau, divers appareils et le matériel informatique.

8. Immobilisation incorporelles

Il s'agit des logiciels de gestion de la base de données de parrainages des orphelins.

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

9. Comptes de régularisation passif

Ces comptes d'ordre se détaillent comme suit:

	2024	2023
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Parrainages à distribuer	0.00	186 746.63
Projets en Palestine, prestations à verser	241 118.00	53 446.80
Autres charges à payer	22 092.60	4 042.08
	263 210.60	244 235.51

Au 31 décembre 2024, les parrainages à distribuer sont présentés sous la rubrique "Fonds avec affectation liée".

10. Fonds avec affectation liée

Certains projets portent sur plusieurs années et les dons affectés, lorsqu'ils ne sont pas utilisés dans l'année (ou seulement partiellement), sont reportés lors de la clôture.

Les dons reçus (à l'exception des parrainages) sont attribués aux fonds avec affectation liée à raison de 75% en règle générale. La Fondation conserve 25% des dons reçus (à l'exception des parrainages) en couverture des charges d'administration et de collecte de fonds. Le montant ainsi conservé par la Fondation afin de couvrir ses frais de structure s'établit en chiffres ronds à CHF 187'000 en 2024 contre CHF 114'000 en 2023.

11. Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation se compose du capital de base et d'excédents reportés.

DONNEES RELATIVES COMPTE D'EXPLOITATION

12. Dons reçus

Les ressources financières de la Fondation sont constituées de dons de donateurs privés et d'associations. Une partie importante des dons est affectée à des parrainages d'orphelins dans le besoin. Par ailleurs, la Fondation conduit chaque année une dizaine de projets pour lesquels elle s'adresse au public afin d'assurer leur financement.

13. Produit des livraisons et prestations

Il s'agit du produit de la vente de produits palestiniens sur différents stands et marchés.

	2024	2023
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>14. Projets d'aide</u>		
Parrainages	224 741.00	338 433.73
Autres projets d'aide	246 863.71	211 871.04
Charges indirectes des projets d'aide		
- charges de personnel	78 369.29	34 942.42
- charges locatives	8 766.63	6 636.40
- frais administratifs	20 339.08	4 339.01
- amortissements	1 610.98	892.00
	580 690.69	597 114.60

Le suivi de projets, tant pour les parrainages que pour les autres projets d'aide, est assuré par le siège à Genève ainsi que par les bureaux de la Fondation à Ramallah et à Gaza.

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

15. Charges d'administration et de collecte des fonds

Cette rubrique comprend également les charges des bureaux ouverts par la Fondation en 2021 à Ramallah et à Gaza. Au total, ces charges se sont élevées à CHF 36'521 en 2024 (2023: CHF 31'645).

16. Charges de personnel

Cette rubrique comprend les salaires, charges sociales et frais divers des collaborateurs en Palestine et en Suisse.

En 2024, la Fondation employait quatre collaborateurs (à temps partiel) en Suisse, dont trois à Genève et un à Zurich, et cinq en Palestine.

Le plan de prévoyance pour les collaborateurs en Suisse (système de la primauté des cotisations) est réglementé par un contrat d'affiliation à la fondation collective LPP Groupe Mutuel Prévoyance-GMP. Le taux de couverture de cette institution de prévoyance s'établit à 114% à fin 2024.

2024	2023
CHF	CHF

17. Charges d'administration et de collecte de fonds

Charges administratives

Charges de personnel	23 510.78	14 335.35
Charges locatives	8 766.63	9 954.60
Frais administratifs	6 101.72	5 917.81
	38 379.13	30 207.76

Charges de collecte de fonds et de publicité générales

Charges de personnel	54 858.50	40 318.17
Frais administratifs	14 237.36	6 763.22
Frais des manifestations, locations de salles, stands	3 188.44	2 053.55
Imprimés publicitaires, matériel de publicité	13 617.10	7 705.59
Frais d'encaissement	7 012.82	4 895.79
	92 914.22	61 736.32

Total	131 293.35	91 944.08
--------------	-------------------	------------------

Méthode de calcul des charges administratives ainsi que des charges de collecte de fonds et de publicité générales

La Fondation utilise la méthodologie ZEWO pour le calcul des charges administratives et des charges de collecte de fonds et de publicité générales. Les charges administratives comprennent les dépenses qui ne contribuent qu'indirectement aux projets d'aide. Elles ne garantissent que la fonction de base de la Fondation.

18. Rémunération des membres du Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation oeuvrent pour la Fondation à titre bénévole.

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

19. Prestations à titre gratuit

Des bénévoles ont participé ponctuellement à différentes actions organisées par la Fondation afin de réunir des fonds (manifestations, mise sous pli, etc.). En 2024 ces derniers ont consacré environ 1200 heures de travail non rémunéré.

20. Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant.

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2024

	Etat au 1.1.2024	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Etat au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>FONDS AVEC AFFECTATION LIEE</u>					
<i>Dons affectés</i>					
- Cartables et habits scolaires	0.00	1 717.50		0.00	1 717.50
- Fonds Ramadan	0.00	51 773.67		-26 092.38	25 681.29
- Fonds Sacrifice	0.00	41 025.12		-41 025.12	0.00
- Couvertures et habits d'hiver	2 781.98	25 609.14		-2 862.00	25 529.12
- Projet eau	9 137.97	23 708.63		-2 811.60	30 035.00
- Aide aux handicapés	0.00	187.50		0.00	187.50
- Urgence Gaza	167 996.88	440 270.86		-188 067.00	420 200.74
- SOS séisme: Syrie et Turquie	13 718.04	0.00		-13 718.04	0.00
- Aide aux femmes bédouines	750.00	0.00		0.00	750.00
- Inondation Libye	2 223.51	0.00		0.00	2 223.51
- Parrainages	0.00	412 828.58		-224 741.00	188 087.58
	196 608.38	997 121.00	0.00	-499 317.14	694 412.24
<u>CAPITAL DE L'ORGANISATION</u>					
Capital de base	50 000.00				50 000.00
Capital libre	198 599.75		247 807.74		446 407.49
Résultat annuel	0.00	247 807.74	-247 807.74		0.00
	248 599.75	247 807.74	0.00	0.00	496 407.49

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2023

	Etat au 1.1.2023	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Etat au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>FONDS AVEC AFFECTATION LIEE</u>					
<i>Dons affectés</i>					
- Cartables et habits scolaires	0.00	7 432.50		-7 432.50	0.00
- Fonds Ramadan	0.00	29 655.86		-29 655.86	0.00
- Fonds Sacrifice	0.00	19 181.99		-19 181.99	0.00
- Couvertures et habits d'hiver	1 827.66	1 162.50		-208.18	2 781.98
- Projet eau	1 140.75	10 201.10		-2 203.88	9 137.97
- Aide aux handicapés	389.24	5 220.00		-5 609.24	0.00
- Urgence Gaza	9 003.45	218 266.64		-59 273.21	167 996.88
- SOS séisme: Syrie et Turquie	0.00	50 578.13		-38 860.09	13 718.04
- Aide aux femmes bédouines	0.00	750.00			750.00
- Séisme Maroc	0.00	6 870.19		-6 870.19	0.00
- Inondation Libye	0.00	2 248.08		-24.57	2 223.51
	12 361.10	351 566.99	0.00	-167 319.71	196 608.38
<u>CAPITAL DE L'ORGANISATION</u>					
Capital de base	50 000.00				50 000.00
Capital libre	87 094.14		111 505.61		198 599.75
Résultat annuel	0.00	111 505.61	-111 505.61		0.00
	137 094.14	111 505.61	0.00	0.00	248 599.75

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

Rapport de performance 2024 (non audité)

1. But

La Fondation est régie par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Selon les statuts du 30 octobre 2019, la Fondation a pour buts :

1. L'aide aux pauvres, aux malades, aux handicapés, aux orphelins et aux élèves nécessiteux notamment aux territoires palestiniens occupés.
2. L'installation et la gestion de centres médicaux et éducatifs et le soutien des projets de protection de l'environnement et de développement durable.
3. L'accomplissement et l'encouragement de travaux bénévoles en relation avec cet objectif. A cet effet, la Fondation est autorisée à acquérir ou faire construire tous immeubles et en général, à effectuer toutes opérations propres à atteindre ce but, à contracter tous emprunts hypothécaires ou chirographaires, à solliciter et recevoir des subventions officielles ou privées, à conclure tous accords utiles avec des organismes ou privés. La Fondation ne poursuit pas de but lucratif ni commercial. Elle est également apolitique et s'interdit d'exercer ou encourager une quelconque fraction ou tendance politique quelles que soit sa nature ou son idéologie. Elle s'interdit aussi de toute sorte de discrimination, notamment sur la base de la religion, de l'ethnie ou de l'appartenance politique.

2. Objectifs de l'organisation

La Fondation veut être un lien solidaire entre, d'une part, les gens qui souffrent et, d'autre part, des femmes et des hommes épris de justice et sensibles à la détresse humaine et qui désirent agir concrètement pour atténuer voire éradiquer la souffrance des plus démunis.

La Fondation base son action sur des valeurs et des méthodes qui visent essentiellement la valorisation et l'épanouissement de l'être humain en situation de détresse.

Les projets humanitaires, qui couvrent différents domaines, sont étudiés, vérifiés et menés en étroite collaboration avec nos partenaires présents sur le terrain.

3. Prestations fournies en 2024

Dans un Monde en perpétuel changement et dans un contexte de crise économique persistante en Palestine, les instances et les collaborateurs de la Fondation ont poursuivi leurs efforts afin d'aider les personnes nécessiteuses par la mise en place de projets de développements créatifs, multiples et innovants pour alléger leurs souffrances.

La Fondation sert désormais efficacement les intérêts des bénéficiaires des aides sur place, par ses bureaux de Ramallah et de Gaza.

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

Rapport de performance 2024 (non audité)

L'année 2024 a été caractérisée par la contribution financière directe aux projets suivants :

	CHF
Parrainages (orphelins, familles, handicapés)	<u>224'741</u>
Urgence Gaza	180'718
SOS Séismes (Turquie, Syrie, Maroc)	13'730
Aide Ramadan et soutien à d'autres projets d'aide	<u>52'416</u>
Autres projets d'aide	<u>246'864</u>
Charges indirectes des projets d'aide	<u>109'086</u>
Total	<u>580'691</u>

Pour de plus amples informations, nous renvoyons à notre Rapport d'activité 2024.

4. Membre du Conseil de fondation (CF) et personnes engageant la Fondation

Nom et Prénom	Fonction	Salarié de la fondation	Jetons de présence
BOUMAZA Mohammed	Président CF *	Non	Non
RHOUMA Ezzedine	Membre CF *	Non	Non
BENDRISS Abdellah	Membre CF	Non	Non
MESTOUR Abdelouahab	Membre CF	Non	Non
QURASHI Baslan	Membre CF	Non	Non
BAROUD Mahmoud	Membre du Comité de Dir. Directeur général *	Non	Non
FAYALA Kamel	Membre du Comité de Dir. Trésorier *	Non	Non

* Personnes qui engagent la Fondation par signature collective à deux

La durée de fonction des membres du Conseil de fondation est de cinq ans. Ils sont ensuite rééligibles.

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, Genève

Rapport de performance 2024 (non audité)

5. Collaborateurs

La Fondation compte neuf collaborateurs, dont cinq en Palestine et quatre en Suisse.

6. Liens avec des organisations liées

Fondation SECOURS HUMANITAIRE, de même que les membres du Conseil de fondation et de la Direction, n'ont aucun lien avec d'autres organisations.

7. Indications sur la manière dont les objectifs fixés sont atteints et description des prestations fournies

A ce propos, nous renvoyons à notre Rapport d'activité 2024.